

Section randonnée pédestre « Les Ecureuils Marcheurs »

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2024-2025

Tenue le vendredi 27 juin 2025 à 19h,

Lieu : salle de réunion, 11 rue Jacques Blicck , 33380 Marcheprime

1. REPRESENTATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

27 adhérents présents :

- ALVAREZ Nathalie
- BARANDIARAN Michel
- BIZET Françoise
- BOUCHETIERE Jean-Claude
- BOUCHETIERE Lilian
- BOUSCAILLOU Agnès
- CAUBIT Nativité
- CHEVALIER Bernadette
- LABAT Marie-Françoise
- LAGRAULET Clémence
- LAGRAULET Corinne
- LAGRAULET Olivier
- LEMAIRE Colette
- LHUILLIER Didier
- LHUILLIER Stéphanie
- PAPET Martine
- PICHET Steven
- PRINCAY Félicien
- ROUSSEL Maryse
- TETEFOLLE Céline
- TETEFOLLE Laurent
- TIFFON Françoise
- VENDRELL Gérard
- VENDRELL Sylvie
- VERMOREL Michèle
- VIGNACQ Chantal
- VIGNACQ Jean-Bernard

7 Adhérents représentés par procuration :

- DUCASSE Serge
- DUCASSE Yolande
- FOUCAUD Christine
- HILLOOU Karine
- GRUBER Sylvie
- LAINE Isabelle
- Bernard ROUSSEL

soit 34 votants .

2. ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu de l'assemblée générale ordinaire du 7 juin 2024,
- Rapport moral et administratif de l'activité de la section,
- Rapport financier de l'exercice,
- Tarif des cotisations pour la saison prochaine,
- Budget prévisionnel pour la saison prochaine,
- Orientation des activités pour la saison prochaine,
- Mise en discussion des questions diverses soumises à vote,
- Renouvellement du CODIR de section (2 membres sortant désignés par tirage au sort),
- Election du bureau,
- Informations diverses,
- Parole libre.

3. COMPTE-RENDU

PREMIERE RESOLUTION :

Approbation du compte-rendu de l'assemblée générale ordinaire du 7 juin 2024

Le compte-rendu soumis au vote a été adressé aux adhérents par mail du 13 juin 2025 pour lecture.

Il est approuvé à l'unanimité par l'assemblée générale

SECONDE RESOLUTION :

Approbation du rapport moral et administratif de l'activité de la section

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport du CODIR par le responsable de section et le responsable technique sur la situation morale et administrative de la section pour la saison écoulée, approuve à l'unanimité le bilan présenté.

TROISIEME RESOLUTION :

Approbation du rapport financier de l'exercice

La trésorière de section donne lecture du rapport présentant la situation financière de la section :

- charges : 6 494,29 €, - produits : 9 030,48 €, soit un exercice excédentaire de 2 536,20 €.

Il est précisé que l'exercice sera clos au 31 août 2025.

L'assemblée générale approuve à l'unanimité le bilan financier.

QUATRIEME RESOLUTION :

Tarif des cotisations pour la saison prochaine

L'assemblée générale vote à l'unanimité pour le maintien des tarifs actuels pour la saison prochaine, à savoir :

- adhésion avec licence individuelle « IRA » avec assurance responsabilité civile et dommages corporels : **55 €**
- adhésion avec licence familiale « FRA » avec assurance responsabilité civile et dommages corporels : **95 €**
- adhésion avec assurance multi loisirs pleine nature : **68 €**
- adhésion familiale avec assurance multi loisirs pleine nature : **120 €**
- adhésion individuelle à la section sans licence : **20 €**
- adhésion familiale à la section sans licence : **35 €**

CINQUIEME RESOLUTION :

Approbation du budget prévisionnel pour la saison prochaine

Le budget prévisionnel a été réalisé sur la base d'un volume d'adhésions équivalent à celui de cette année. Les charges et les produits sont estimés à 8 970 €, soit un budget prévisionnel présenté en équilibre.

L'assemblée générale approuve à l'unanimité le budget prévisionnel pour la saison prochaine.

SIXIEME RESOLUTION :

Orientation des activités pour la saison prochaine

L'assemblée générale, après avoir été consultée, approuve à l'unanimité la prorogation des jours de sortie retenus cette année pour l'année prochaine, à savoir :

- marche « douce » 6 à 8 km sur le secteur de Marcheprime le mardi après-midi tous les 15 jours,
- 1 sortie tous les jeudis après-midi,
- 1 sortie tous les dimanches matin.

Viendront s'ajouter des sorties à la journée le dimanche avec pique-nique, notamment durant les périodes de septembre à novembre et au printemps. Des sorties à la journée le jeudi pourraient également être envisagées.

SEPTIEME RESOLUTION :

Mise en discussion des questions diverses soumises à vote

1/ Serait-il possible d'envisager une randonnée douce toutes les semaines le mardi ?

Faute d'animateur, l'assemblée générale approuve à l'unanimité le maintien de la marche « douce » un mardi sur 2.

2/ Souhaitez-vous une ré-évaluation de l'indemnité kilométrique de covoiturage ainsi que la révision de son mode de calcul visant à davantage d'équité ?

Le responsable technique présente le mode de calcul des frais de déplacement en covoiturage, proposé par la section depuis sa création à 0,20 € le kilomètre tout en rappelant que l'application de ce tarif ne revêt aucun caractère obligatoire.

Après échanges, l'assemblée générale vote pour le maintien de la tarification à 0,20 € le kilomètre :

- POUR : 33 voix

- CONTRE : 1 voix

- ABSTENTION : 0 voix.

HUITIEME RESOLUTION :

Renouvellement et complément du CODIR (2 membres sortant désignés par tirage au sort)

Conformément aux dispositions du règlement intérieur, les membres du CODIR sont élus pour un mandat de deux saisons sportives. Le CODIR se renouvelle par moitié tous les ans. Deux membres sont sortants :

- Gérard VENDRELL, responsable de section ;

- Céline TETEFOLLE, trésorière.

Composition actuelle du CODIR de section :

- Gérard VENDRELL, responsable de section ;
- Didier LHUILLIER, responsable de section adjoint ;
- Olivier LAGRAULET, responsable technique ;
- Céline TETEFOLLE, trésorière ;
- Nativité CAUBIT, secrétaire ;
- Félicien PRINCAÏ, membre actif.

Candidats à l'élection au CODIR de section :

- Gérard VENDRELL,
- Christine FOUCAUD,
- Françoise BIZET.

Les trois candidats désignés supra sont élus à l'unanimité par l'assemblée générale.

Le CODIR nouvellement constitué se réunit afin de pourvoir aux différents postes du bureau.

NEUVIEME RESOLUTION :

Election du bureau

Le comité directeur s'est réuni pour définir la constitution du bureau de la section pour la saison sportive 2025-2026.

La composition est :

- Olivier LAGRAULET, responsable de section et responsable technique, élu jusqu'à la saison 2025-2026 ;
- Didier LHUILLIER, responsable de section adjoint, élu jusqu'à la saison 2025-2026 ;
- Christine FOUCAUD, trésorière, élue jusqu'à la saison 2026-2027 ;
- Françoise BIZET, trésorière adjointe, élue jusqu'à la saison 2026-2027 ;
- Nativité CAUBIT, secrétaire, élue jusqu'à la saison 2025-2026 ;
- Félicien PRINCAÏ, membre actif, élu jusqu'à la saison 2025-2026 ;
- Gérard VENDRELL, membre actif, élue jusqu'à la saison 2026-2027.

DIXIEME RESOLUTION :

Informations diverses

- Projets de développement des activités de la section

Deux projets sont présentés à l'assemblée générale :

- création d'un journal trimestriel retraçant les sorties et les événements les plus marquants afin de conserver une mémoire des activités de la section. Les adhérents qui en exprimeront le souhait peuvent participer au comité de rédaction. Sa diffusion aux adhérents sera faite par messagerie sous format pdf.

- organisation d'une sortie sur plusieurs jours, type trek, avec possibilité de combiner le tracé avec une sortie week-end. Un groupe de travail sera constitué avec les participants à la sortie.

- Activités à venir :

Le bureau informe l'assemblée générale des différentes activités qui seront assurées par la section pendant la période estivale avec CAP 33 et lors des fêtes de l'été (ouvertes à tous), ainsi que des principaux rendez-vous : forum des associations le 6 septembre 2025, reprise des randonnées de la nouvelle saison le mardi 16 septembre 2025, sortie week-end à Accous les 4 et 5 octobre 2025, sortie raquette les 24 et 25 janvier 2026 avec hébergement aux chalets d'Iraty.

- Règlement de l'adhésion :

Le bureau souhaite privilégier le règlement de la cotisation et les sorties week-end par virement Helloasso afin de faciliter et simplifier le travail de la trésorière. Le paiement par chèque à l'ordre des « Ecureuils Marcheurs » reste toujours possible.

PAROLE LIBRE :

L'organisation d'une sortie longue côte ne peut être envisagée pour la section, l'animateur devant disposer du brevet spécifique à cette discipline. Une journée randonnée/canoë peut être envisagée.

SEANCE CLOSE A 20 h 30.